



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

L'an deux mille vingt-deux et le dix Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé,
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. FAYET Stéphane a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia



MME OBELISCO FRANCINE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 10 Novembre 2022
Délibération N° DM_20221110N150

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de répondre au mieux à l'organisation des heures d'ouverture et de fermeture des cimetières par les services, il est nécessaire de modifier les horaires actuels. Pour cela, il y a lieu de modifier le règlement du cimetière.

Je vous propose de modifier l'article 43 comme suit :

"Article 43 – Les cimetières sont ouverts tous les jours au public :

- De 9 H.00 à 16 H.45 du 02 Novembre au 31 Mars
- De 8 H.30 à 19 H.00 du 1^{er} Avril au 1^{er} Novembre."

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, décide de donner un avis favorable à cette modification et ce, à compter du 28 Novembre 2022.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 9.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE 15 NOVEMBRE 2022 FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <p> René VILLARD</p> <p></p>
--	--